



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Venacu, le 16 mai 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2026

Le 15 mai 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Venacu, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David PIFERINI, Maire de Venacu.

Étaient présents : David PIFERINI, Marie-Françoise NICOLosi, Jean-Toussaint GRISCELLI, Laetitia VALENTIN, Stéphane MEZZADRI, Jeanne LEVANTI, Jean CASSETANI, Jean-Baptiste PANHALEUX, Gaëlle PIFERINI-MATTEI, Hervé BATTESTI, Béatrice MAUREL, Joseph-Marie RAFFALLI, Stella ANTOINE, Jean-Félix CHIESA

Était absente et avait donné pouvoir : Vanina BONA POLI donne pouvoir à Béatrice MAUREL.

Secrétaire de séance : Béatrice MAUREL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil du 28 avril 2026
2. Renouvellement CCID
3. Individualisation des subventions
4. Plans de financement : mur ancienne fosse commune de Serragjhu et piste de Peridundellu
5. Questions diverses

1. Approbation du PV du conseil du 28 avril 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de modification du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026 a été transmise par plusieurs conseillers municipaux le 13 mai 2026 en soirée.

Compte tenu des délais nécessaires pour réunir le secrétaire de séance et examiner les modifications demandées, dans un contexte comprenant un jour férié, il est proposé de reporter l'approbation du procès-verbal au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de cette proposition et y donne un avis favorable.

2. Renouvellement CCID

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des 24 contribuables proposée dans le cadre du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il est rappelé que la désignation des commissaires titulaires et suppléants relève des services fiscaux compétents.

Des échanges interviennent concernant la composition de la liste proposée.

La liste est ensuite soumise au vote.

Le Conseil municipal, ainsi réuni, procède au vote :

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Adopté à l'unanimité.

3. Individualisation des subventions :

Avant l'examen des subventions, Monsieur le Maire rappelle que les élus membres dirigeants, administrateurs ou membres du bureau des associations concernées ne participent ni aux débats ni aux votes relatifs aux associations dans lesquelles ils exercent des fonctions.

Les élus concernés quittent temporairement la salle lors de l'examen des dossiers concernés.

Des échanges interviennent concernant la transmission des dossiers de demande de subvention et des pièces justificatives.

Il est précisé que certaines subventions sont accordées sous réserve de transmission de pièces complémentaires.

Le conseil municipal examine ensuite les différentes demandes de subventions.

Association	Montant attribué 2026	Observations	Résultat du vote
A Fiera di u Casgiu	2 000 €	Madame Marie-Françoise NICOLSI et Madame Laetitia VALENTIN quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote. Dossier examiné par le conseil municipal	Adopté à l'unanimité
Associu Girandulibru	1 500 €	Dossier examiné par le conseil municipal	Adopté à l'unanimité
Fabrica Culturale Casell'Arte	1 500 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Attribution votée sous réserve de transmission du dossier CERFA	Adopté à l'unanimité
I Cervi Venachesi	2 000 €	Dossier examiné par le conseil municipal.	Adopté à l'unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Venaco	2 000 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Attribution votée sous réserve d'un budget équilibré et de la transmission du dossier signé et cacheté	Adopté à l'unanimité
Club de l'Amitié	1 500 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Attribution votée sous réserve de transmission des pièces complémentaires	Adopté à l'unanimité
Les Chasseurs du Verghellu	1 500 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Attribution votée sous réserve de transmission du dossier CERFA	Adopté à l'unanimité
Petre è Radiche	1 500 €	Dossier examiné par le conseil municipal. La première adjointe souligne les actions menées auprès de l'école du village	Adopté à l'unanimité
La Marie Do	500 €	Association caritative – demande examinée avec les autres organismes de solidarité	Adopté à l'unanimité

Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite – Section Venaco	200 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Attribution votée sous réserve de signature du dossier	Adopté à l'unanimité
Secours Populaire	200 €	Association caritative – demande examinée avec les autres organismes de solidarité	Adopté à l'unanimité
Casgiu Casanu	500 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Attribution votée sous réserve de transmission du budget et du compte de résultat	Adopté à l'unanimité
INSEME	500 €	Association caritative – demande examinée avec les autres organismes de solidarité	Adopté à l'unanimité
ADMR du Canton de Venaco	0 €	Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention	Adopté à l'unanimité
Ligue Corse d'Échecs	1 500 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Actions menées auprès des scolaires	Adopté à l'unanimité
Ligue contre le cancer	200 €	Association caritative – demande examinée avec les autres organismes de solidarité	Adopté à l'unanimité
Foyer Socio-Éducatif Moltifao	0 €	Aucune subvention attribuée	Adopté à l'unanimité
Association Sauvegarde des Églises de Venaco	3 000 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Monsieur Jean-Félix CHIESA quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote	Adopté à l'unanimité
Buche Sport Centre Corse	1 000 €	Dossier examiné par le conseil municipal. Attribution votée sous réserve de présentation d'un budget équilibré	Adopté à l'unanimité

Le montant total des subventions attribuées pour l'exercice 2026 s'élève à 21 100 €.

À l'issue de l'examen des subventions, Monsieur Jean-Félix CHIESA et Madame Stella ANTOINE demandent à recevoir par voie dématérialisée les dossiers de demande de subvention et les pièces justificatives correspondantes.

4. Plans de financement : mur ancienne fosse commune de Serragjhu et piste de Peridundellu.

Monsieur le Maire présente le projet de réparation des dégâts causés par les intempéries au niveau du mur de l'ancien cimetière et de la piste de Peridundellu.

Le montant global des travaux est estimé à 80 609,33 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention de l'État (80 %) : 64 487,46 €

Autofinancement communal (20 %) : 16 121,87 €

TVA 10% : 8 060,93 €

Soit un reste à charge total pour la commune de **24 182,80 €**.

Stella Antoine et Jean-Félix Chiesa soulèvent plusieurs interrogations concernant les documents présentés dans le cadre de ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le dossier s'inscrit dans le cadre d'une procédure d'urgence liée aux intempéries. Il indique également que le dossier a été transmis aux services de l'État et validé par la Sous-Préfecture, laquelle est dans l'attente de la délibération du conseil municipal afin de finaliser l'attribution de la subvention.

Après échanges, le conseil municipal procède au vote.

- Pour : 13
- Abstentions : 0
- Contre : 2

5. QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES SOUMISES AU VOTE EN SÉANCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux points complémentaires nécessitent une délibération en séance. Le conseil municipal accepte l'inscription à l'ordre du jour des deux questions complémentaires présentées par Monsieur le Maire.

5.1 Retrait de la délibération relative à la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par les services du contrôle de légalité concernant la composition de la Commission d'Appel d'Offres et en remet une copie à Stella Antoine et Jean-Félix Chiesa.

Il est indiqué que la délibération adoptée lors du début de mandature ne respecte pas les modalités prévues par l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de procéder au retrait de la délibération concernée afin qu'une nouvelle élection puisse être organisée conformément aux dispositions réglementaires.

Le conseil municipal procède au vote.

Résultat du vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Adopté à l'unanimité.

La délibération est retirée.

5.2 Motion de soutien à l'enseignement immersif de la langue corse – Scola Corsa

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une motion de soutien au réseau Scola Corsa concernant l'enseignement immersif de la langue corse.

La motion rappelle notamment :

- L'engagement de la commune en faveur de la langue corse ;
- Le soutien à l'enseignement bilingue ;
- Les difficultés rencontrées actuellement par le réseau Scola Corsa ;
- La demande d'un cadre juridique sécurisé permettant le financement de l'enseignement immersif.

Après lecture de la motion et échanges, le conseil municipal procède au vote.

Résultat du vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

La motion est adoptée à l'unanimité.

La motion est annexée au présent procès-verbal.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 - Stationnement des camping-cars

Des questions sont posées concernant le stationnement des camping-cars sur le territoire communal, notamment à proximité de certains commerces et habitations.

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté a été pris avec l'intercommunalité concernant le stationnement des camping-cars. Il indique que des contrôles pourront être effectués par les services de gendarmerie et que des verbalisations pourront être réalisées si nécessaire.

Il est également rappelé qu'un camping est présent sur le territoire communal afin d'accueillir les usagers concernés.

6.2 - Obligations légales de débroussaillage (OLD) et gestion des déchets verts

Des échanges interviennent concernant les obligations légales de débroussaillage ainsi que les modalités d'élimination des déchets verts.

Monsieur le Maire indique qu'un travail a été réalisé avec l'ODARC concernant les OLD et les autorisations de brûlage. Une communication à destination des administrés sera prochainement diffusée.

Il est précisé que les déchets verts doivent être brûlés lorsqu'ils sont secs et que les modalités de brûlage demeurent encadrées par la réglementation préfectorale.

Des précisions sont également apportées concernant les interventions des agents communaux lorsqu'une végétation privée empiète sur le domaine communal et peut présenter un danger pour les usagers.

Gaëlle Piferini précise qu'une communication municipale était en attente des documents transmis par les organismes compétents. Ces documents ont été présentés et échangés en séance.

6.3 - Collecte des déchets – Quartier de Lugo

Des conseillers municipaux relaient les difficultés rencontrées par certains habitants, notamment les personnes âgées du quartier de Lugo, pour transporter leurs déchets jusqu'aux points de collecte.

Une demande est formulée afin d'étudier la mise en place d'un service de ramassage en porte-à-porte.

Monsieur le Maire indique que ce besoin avait déjà été identifié par la municipalité depuis plusieurs mois. Il précise qu'un véhicule communal, acquis initialement pour les opérations de déneigement, a récemment été réceptionné et pourra être utilisé dans le cadre de ce futur service.

Il est également précisé que la mise en œuvre de ce dispositif n'avait pas été engagée durant la période électorale afin d'éviter toute mauvaise interprétation de cette initiative.

Marie-Françoise NICOLosi rappelle toutefois que ce dispositif devra être organisé de manière équitable entre les différents quartiers de la commune afin qu'aucun secteur de la commune ne soit lésé ou ne se sente défavorisé.

Monsieur le Maire confirme que ce besoin a bien été pris en compte par la municipalité et qu'un travail d'organisation est en cours afin de définir les modalités de mise en œuvre du service.

6.4 - Dossier relatif au ruisseau et aux écoulements d'eau.

Une question est posée concernant un dossier relatif à des écoulements d'eau, des infiltrations et des risques liés à un ruisseau et à plusieurs parcelles privées.

Monsieur le Maire indique que ce dossier, particulièrement ancien et complexe, fait actuellement l'objet de procédures judiciaires entre plusieurs propriétaires privés et qu'il est suivi par les services de l'État.

Il rappelle que la commune a déjà réalisé les interventions relevant de sa compétence, notamment le nettoyage du ruisseau, l'enlèvement des embâcles ainsi que certaines opérations de débroussaillage au niveau du domaine communal.

Monsieur le Maire précise également que les difficultés principales concernent des terrains privés et des écoulements souterrains faisant l'objet d'expertises et de procédures entre particuliers. Il indique que la commune ne peut légalement intervenir sur des propriétés privées en dehors de ses compétences.

Des échanges interviennent concernant les démarches engagées auprès des propriétaires concernés ainsi que les nombreuses interventions et réunions déjà réalisées sur ce dossier avec les services de l'État, les riverains et les forces de l'ordre.

La commune indique rester attentive à l'évolution de cette situation et continuer à échanger avec les services de l'État sur ce dossier.

6.5 - Sécurisation de la voirie

Des conseillers municipaux interrogent la municipalité concernant l'installation de dispositifs destinés à améliorer la sécurité routière sur plusieurs secteurs de la commune.

Monsieur le Maire indique que quatre miroirs de circulation ont déjà été réceptionnés par la commune. Leur installation interviendra dès réception des équipements complémentaires nécessaires à leur pose.

Il précise que ces aménagements ont bien été identifiés par la municipalité dans le cadre des actions engagées pour améliorer la sécurité routière sur le territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Béatrice Maurel



Le Maire

David Piferini

